Envoyé en préfecture le 04/05/2016
Reçu le 04/05/2016
Affiché le
ID : 074-247400778-20160428-DEL_20160428_6-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

Sources du Lac d'Annecy
Pays de Faverges

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 FAVERGES

N° **46/16**

Date de convocation 22 avril 2016

Conseillers en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

Extrait du registre des délibérations du : **BUREAU**

Séance du **28 avril 2016 – 18 heures 00**

Président : **Michel COUTIN**

Secrétaire de séance : **Roland BLAMPEY**

Objet : **TOURISME- EXPERIMENTATION DE NAVETTES TOURISTIQUES-saison estivale 2016- Partenariat avec la commune de Talloires-Montmin**

MEMBRES PRESENTS
Sylviane REY
Roland BLAMPEY
Hervé BOURNE
Marcel CATTANEO
Gérard CHAMPANGE
Michel COUTIN
Jacky GUENAN
Marc LLEDO
Michèle LUTZ
Philippe PRUD'HOMME
Ulrich GAGNERON

MEMBRES EXCUSES
Paul CARRIER
Nicolas BLANCHARD

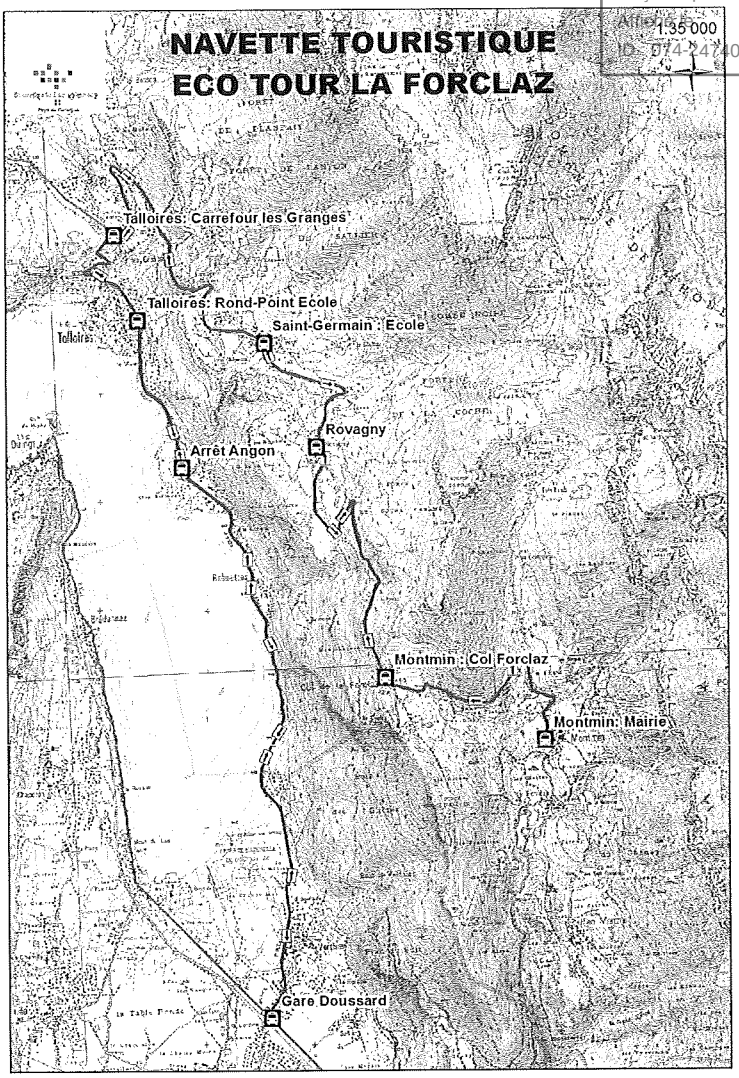
EXPOSE

Monsieur Ulrich Gagneron, Vice-président en charge du tourisme rappelle que par délibération n°133/15 en date du 21 décembre 2015, le Bureau a reconduit l'expérimentation de navettes touristiques pour la saison estivale 2016.
L'objectif de l'opération est d'inciter à la découverte du territoire pour permettre d'améliorer la fréquentation des sites touristiques en offrant une solution de transport collectif pour les personnes résidentes sur le territoire pendant cette période.
Deux itinéraires sont prévus :

- Lathuile – La Sambuy
- Doussard- Le Col de la Forclaz

Ce projet, particulièrement en ce qui concerne l'accès au col de la Forclaz, présente un intérêt pour la commune de Talloires – Montmin, qui organise elle aussi un système de navettes en direction du même col.
Au cours des discussions avec les élus de la commune de Talloires – Montmin, ceux-ci ont manifesté leur volonté de collaborer à la mise en œuvre d'un circuit unique entre Doussard et le Col de La Forclaz (voir carte). La commune de Talloires Montmin propose de s'inscrire dans le dispositif et de participer financièrement à hauteur de 50 % HT du montant du prix de la navette et de la communication. Le dispositif restera porté administrativement par la CCSLA.

Envoyé en préfecture le 04/05/2016
Reçu en préfecture le 04/05/2016
Affiché le
ID : 074-247400773-20160428-DEL_20160428_6-DE



Le Vice-président demande aux membres du bureau de s'exprimer sur le principe et les termes de cette collaboration pour laquelle une convention sera prochainement proposée. Celle-ci précisera les modalités de participation financière et d'intervention de chacune des parties pour la mise en œuvre du projet.
Monsieur Ulrich Gagneron demande aux membres du bureau de se prononcer et d'autoriser Monsieur le président à signer la convention de financement à venir.

-o-o-o-o-o-o-o-o-

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré, autorisent Monsieur le Président à signer la convention de financement avec la commune de Talloires-Montmin.

Résultat du vote :

Votants :	11	Abstention :	0	Exprimés :	11
Pour :	11	Contre :	0		

Délibération rendue exécutoire le 04 mai 2016

Affichage le 04 mai 2016

Destinataires :
- Préfecture DRCL (servi)

Copie(s) interne(s) :
- Animation économique
- Budget

FAVERGES, 04 mai 2016
POUR COPIE CONFORME
LE PRESIDENT,
Michel COUTIN

COMMUNAUTE DES SOURCES DU LAC D'ANNECY (Haute-Savoie)